

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 779
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 239 908 \$ POUR LE
REMPACEMENT D'UNE PARTIE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE
DE L'ÉGLISE ET LA RUE DUQUETTE**

- ATTENDU que le remplacement de la conduite d'égout sur la rue de l'Église entre les rues Duquette et le chemin de la Rivière est nécessaire, car il a atteint sa capacité ;
- ATTENDU qu'il est opportun, dans le cadre de ces travaux et dans le cadre d'autres travaux dans le secteur, de remplacer une partie des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Duquette ;
- ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux ;
- ATTENDU qu'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour financer l'exécution de ces travaux ;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé et adopté au même moment.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 — Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 — Description des travaux

Le conseil est autorisé à remplacer le réseau d'égout et à faire d'autres travaux connexes sur la rue de l'Église entre les rues Duquette et chemin de la Rivière et à remplacer le réseau d'égout et d'aqueduc sur une portion de la rue Duquette ainsi que d'autres travaux connexes selon la description des travaux et l'estimé des coûts préparé par Stéphanie Fey, directrice des travaux publics, le 11 avril 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mariline Bastien, directrice des finances, en date du 11 avril 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme **annexes A et B**.

Article 3 — Autorisation de dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **1 239 908 \$** pour les fins du présent règlement.

Article 4 — Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 239 908 \$ sur une période de **40 ans**.

Article 5 — Bassin de taxation 1

Pour pourvoir 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **85,71 %** de l'emprunt décrété par le présent règlement, soit pour les travaux sur la rue de l'Église, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout, lesquels sont identifiés en jaune sur le plan joint à l'**annexe C**, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 — Bassin de taxation 2

Pour pourvoir 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **14,29 %** de l'emprunt décrété par le présent règlement, soit pour les travaux sur la rue Duquette, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout, lesquels sont identifiés en jaune sur le plan joint à l'**annexe D**, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 — Excédent

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8 — Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Malgré ce qui précède, advenant que la contribution ou la subvention ait pour objet les travaux assumés spécifiquement par un des bassins de taxation, le conseil affecte la contribution ou la subvention en priorité à la réduction de la taxe spéciale annuelle imposé au bassin de taxation visé.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de

l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Malgré ce qui précède, advenant que la subvention payable sur plusieurs années ait pour objet les travaux assumés spécifiquement par un des bassins de taxation, le conseil affecte la subvention en priorité à la réduction de la taxe spéciale annuelle imposé au bassin de taxation visé.

Article 9 — Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

(Signé Sophie Charpentier)

(Signé Dominique Forget)

Sophie Charpentier

Dominique Forget

Directrice générale et greffière-trésorière Mairesse

ANNEXE A

Description du projet et estimation des coûts

Projet :

- Les travaux sur la rue de l'Église consistent notamment à remplacer, entre les rues Duquette et chemin de la Rivière, l'égout sanitaire gravitaire (380 mètres) par une conduite de plus grand diamètre. Ces travaux comprennent le remplacement d'une section de conduite suspendue au pont enjambant la rivière.
- Les travaux sur la rue Duquette consistent à remplacer une partie de la conduite d'aqueduc et de l'égout sanitaire gravitaire (100 mètres), en lien avec les travaux de la rue de l'Église. Les travaux à cette dernière comprennent le remplacement de la conduite principale et les raccordements des résidents dans la zone des travaux.
- Les travaux incluent la réfection partielle de l'infrastructure des chaussées.
- L'appel d'offres 2023-01 a été lancé pour l'exécution de ces travaux.

Estimation des coûts :

- Honoraires professionnels : 5 495 \$ + taxes
- Surveillance : 39 600 \$ + taxes
- Contrôle qualité pendant les travaux : 23 000 \$ + taxes
- Travaux : 938 436 \$ + taxes, tel qu'il appert du bordereau de prix de l'entreprise Monco Construction inc. daté du 17 février 2023, lequel est joint à la présente.

TOTAL : 1 006 531 \$

Val-David, le 11 avril 2023



Stéphanie Fey
Directrice des travaux publics

DATE : Le 2 février 2023
 PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
 Rue de l'Église et rue Duquette
 CLIENT : Municipalité de Val-David
 Appel d'offres : 2023-01
 DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

					ADDENDA 4
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER ► CCDG. section 10 <ul style="list-style-type: none"> ▪ chemin d'accès ▪ locaux de chantier ▪ maintien de la circulation ▪ signalisation des travaux ▪ arpentage de construction ▪ frais généraux et autres frais ▪ montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent bordereau 				
2.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ► Devis section Environnement Équipe Laurence ► CCDG. section 10				
2.1	Berne filtrante et trappe à sédiments <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'item inclut les deux bassins du détail de berme 	2	unité		
2.2	Filtre en ballots de paille	5	m.lin.		
2.3	Barrière à sédiments en géotextile	5	m.lin.		
3.0	CONDUITE D'EAU POTABLE ► BNQ 1809-300/2018				
3.1	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant service d'un plombier pour raccordement 	1	global		
3.2	Conduite d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC DR-18 - 200mm dia. ▪ incluant tous les éléments de l'article 12 du BNQ 1809-300/2018 à l'exception des déblais de 1re classe et disposition de sols contaminés ▪ tranchée commune et tranchée unique selon plans 	100	m.lin.		
3.3	Vanne d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> ▪ 200mm diamètre ▪ incluant bouche à clé anti-charrue ▪ revêtement époxy, conforme AWWA C-509 ▪ MUELLER 	1	unité		

DM.
 initiales

DATE : Le 2 février 2023
PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
 Rue de l'Église et rue Duquette
CLIENT : Municipalité de Val-David
Appel d'offres : 2023-01
DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	ADDENDA 4
					TOTAL
3.0	CONDUITE D'EAU POTABLE (suite)				
3.4	Branchement de conduite d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la conduite principale jusqu'au robinet d'arrêt ▪ incluant robinet d'arrêt à la limite de propriété ▪ incluant raccordement à la conduite privée existante, cas échéant ▪ diamètre en fonction de l'existant , minimum 19 mm ▪ PEX AWWA904 tel que Bleu904 ou équivalent ▪ coordination avec le surveillant et citoyen pour la position ▪ tranchée unique ou tranchée commune, à coordonner 	4	unité		
3.5	Isolant rigide HI-40 (<i>Provision</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ épaisseur 100 mm 	30	m ²		
3.6	Raccordement au réseau existant <ul style="list-style-type: none"> ▪ sans pression ou sous pression 	2	unité		
3.7	Désaffectation de conduites d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> ▪ enlèvement ou murage de la conduite ▪ démolition des poteaux incendie 	100	m.lin.		
3.8	Essais sur les conduites et les branchements <ul style="list-style-type: none"> ▪ nettoyage, essais d'étanchéité ▪ désinfection, rinçage final et analyses en laboratoire ▪ incluant un rapport signé par l'ingénieur de la firme spécialisée 	1	global		


 initiales

DATE : Le 2 février 2023
 PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
 Rue de l'Église et rue Duquette
 CLIENT : Municipalité de Val-David
 Appel d'offres : 2023-01
 DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

					ADDENDA 4
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4.0	ÉGOUT SANITAIRE				
	▶ BNQ 1809-300/2018				
4.1	Désaffectation de la conduite existante <ul style="list-style-type: none"> ▪ enlèvement ou murage de la conduite 	380	m.lin.		
4.2	Conduite d'égout sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC. 200 mm Ø. DR-35 ▪ incluant tous les éléments de l'article 12 du BNQ 1809-300/2018 à l'exception des déblais de 1re classe et disposition de sols contaminés ▪ tranchée commune et tranchée unique selon plans 	80	m.lin.		
4.3	Conduite d'égout sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC. 375 mm Ø. DR-35 ▪ travaux limités en largeur sur la rue de l'Église ▪ incluant tous les éléments de l'article 12 du BNQ 1809-300/2018 à l'exception des déblais de 1re classe et disposition de sols contaminés ▪ tranchée commune et tranchée unique selon plans 	233	m.lin.		
4.4	Conduite d'égout sanitaire isolée <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC DR-18 isolé tel qu'Urecon ou équivalent ▪ Conduites à joints retenus tel que TerraBrute ou équivalent ▪ 400 mm Ø ▪ installé sur pont MTQ au moyen d'une nacelle inversée ▪ interdiction de travailler à partir du littoral de la rivière ▪ habitat potentiel de l'hirondelle rustique - restriction de dates des travaux affichée aux plans 	58	m.lin.		
4.5	Structure de soutien sur pont MTQ <ul style="list-style-type: none"> ▪ modification et renforcement pour conduite 400 mm ▪ plaques d'appui courbées en acier à souder sur la poutre d'acier existante ▪ incluant arceaux de sécurité autour de la conduite 	1	global		
4.6	Regard d'égout <ul style="list-style-type: none"> ▪ RC-1200 avec cunette 	8	unité		
4.7	Branchement d'égout sanitaire - remplacement <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC. 125 mm Ø. DR-28 ▪ coordination avec le surveillant et citoyen pour la position ▪ tranchée unique ou tranchée commune, à coordonner ▪ de la conduite principale à la limite de propriété ▪ incluant raccordement à l'ancien branchement 	15	unité		

DM-
 initiales

DATE : Le 2 février 2023
PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
Rue de l'Église et rue Duquette
CLIENT : Municipalité de Val-David
Appel d'offres : 2023-01
DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

					ADDENDA 4
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4.0	ÉGOUT SANITAIRE (suite)				
4.8	Pompage temporaire d'égout <ul style="list-style-type: none"> ▪ entre QC-117 et 2310 rue de l'Église ▪ portion de la rue Duquette desservie par égout existant 	1	global		
4.9	Essais sur les conduites et les structures <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérification, nettoyage et essais d'étanchéité ▪ inspection télévisée avec enregistrement ▪ mesures de déformations des conduites ▪ incluant un rapport signé par l'ingénieur de la firme spécialisée 	1	global		
4.10	Conduite d'égout sanitaire (Regard existant au RS-59 sur Duquette) <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC DR-35, 150 mm ▪ incluant raccordement des résidents sur la nouvelle conduite 	25	m.lin.		
4.11	Regard d'égout (Remplacement du regard existant sur Duquette) <ul style="list-style-type: none"> ▪ RC-915 	1	global		
4.12	Réparation de conduite pluviale <ul style="list-style-type: none"> ▪ réparation de sections en conflit avec travaux d'excavation ▪ PVC-DR35 300 mm, raccordement avec manchons universels 	20	m.lin.		
5.0	TERRASSEMENT				
	► CCDG. section 11				
5.1	Déblais de terre végétale <ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en réserve et réutilisation si possible pour paysagement 	1	global		
5.2	Démolition de pavage <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant chargement et transport au site municipal du chemin de la Rivière sauf avis contraire du surveillant 	2145	m ²		
5.3	Déblais de 1re classe (Provision) <ul style="list-style-type: none"> ▪ payable au m.lin. pour excavation de roc en tranchée ▪ applicable aux tranchée commune ou tranchée unique ▪ 2 à 4m d'épaisseur 	50	m.lin.		

DATE : Le 2 février 2023
PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
 Rue de l'Église et rue Duquette
CLIENT : Municipalité de Val-David
Appel d'offres : 2023-01
DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

					ADDENDA 4
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.0	TERRASSEMENT (suite)				
5.4	Déblais de 2e classe <ul style="list-style-type: none"> ▪ chargement et disposition des mauvais matériaux et des sols excédentaires ▪ applicable uniquement aux travaux de fondation de chaussée, les déblais requis pour la pose de conduites doivent être inclus au prix linéaire des items de conduites 	1715	m ³		
5.5	Déblais de 2e classe - sols contaminés <ul style="list-style-type: none"> ▪ selon recommandation rapport DEC ENVIRO ▪ plage de contamination C-RESC 	200	t.m.		
5.6	Géotextile <ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcement de l'infrastructure ▪ Type 3 	2145	m ²		
5.7	Gestion des eaux souterraines <ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion des eaux et assèchement des tranchées tel que décrit au devis section E, article 6 	1	global		
6.0	FONDATION DE CHAUSSÉE				
	► CCDG section 12 et NQ 2560-114				
6.1	Sous-fondation de chaussée <ul style="list-style-type: none"> ▪ MR-5. 500mm ép. 	3300	t.m.		
6.2	Fondation de chaussée <ul style="list-style-type: none"> ▪ MG-20. 250mm ép. ▪ MG-20. 200mm ép. Sur QC-117 	1800	t.m.		

DATE : Le 2 février 2023
 PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
 Rue de l'Église et rue Duquette
 CLIENT : Municipalité de Val-David
 Appel d'offres : 2023-01
 DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

					ADDENDA 4
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
7.0	REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE EN ENROBÉ ▶ CCDG. section 13 ▪ ajustement du prix du bitume, réf.: Décembre 2022 ▪ fabrication des enrobés, certification ISO requise ▪ mise en place des enrobés, certification ISO requise				
7.1	Préparation de la surface granulaire ▪ mise en forme de la surface à recouvrir d'enrobé	2130	m²		
7.2	Enrobé préparé et posé à chaud - Couche unique ▪ bitume PG 58H-34 - ESG-10 ▪ épaisseur 70 mm ▪ incluant raccordement et joints tels qu'aux plans	150	t.m.		
7.3	Enrobé préparé et posé à chaud - Couche de surface ▪ bitume PG 58H-34 -ESG-10 ▪ incluant liant d'accrochage ▪ épaisseur 40 mm sur de l'Église ▪ incluant raccordement et joints tels qu'aux plans	150	t.m.		
7.4	Enrobé préparé et posé à chaud - Couche de base ▪ bitume PG 58H-34 - ESG-14 ▪ épaisseur 60 mm sur de l'Église ▪ incluant raccordement et joints tels qu'aux plans	225	t.m.		
7.5	Revêtement d'entrées privées				
7.5.1	Entrées en enrobé ▪ incluant préparation avant pavage ▪ incluant trait de scie et enlèvement du pavage ▪ couche unique ESG-10 ▪ bitume PG 58H-34 ▪ épaisseur minimale 50 mm ▪ incluant la préparation de la surface granulaire ainsi que les coûts additionnels relatifs à la pose de granulats, du liant d'accrochage et d'enrobé	100	m²		
7.6	Mise en forme des accotements après asphaltage ▪ MR-7 ▪ compactage avec petit rouleau ou plaque vibrante grand format. Le MR7 doit avoir un fini uniforme et ne pas se déformer sous le passage des véhicules	175	m²		

DATE : Le 2 février 2023
PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
 Rue de l'Église et rue Duquette
CLIENT : Municipalité de Val-David
Appel d'offres : 2023-01
DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	ADDENDA 4
					TOTAL
8.0	TROTTOIRS ET BORDURES				
8.1	Trottoir de béton <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant démolition du trottoir existant ▪ largeur 1,5m en moy. 	70	m ²		
9.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
	➤ CCDG. section 19				
9.1	Terre végétale <ul style="list-style-type: none"> ▪ provenant du site des travaux ▪ provenant d'une source extérieure ▪ engazonnement : 100 mm épaisseur minimale requis 	500	m ²		
9.2	Engazonnement par ensemencement hydraulique <ul style="list-style-type: none"> ▪ type H2 MTQ 	700	m ²		
10.0	GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ				
	➤ CCDG. section 18				
10.1	Glissières semi-rigides (<i>Provision</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ poteaux de bois ou poteaux d'acier 	20	m.lin.		
10.2	Enlèvement et réinstallation de glissière (<i>Provision</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ lorsque requis pour passage des conduites ▪ mis au rebut lorsque requis 	60	m.lin.		

DATE : Le 2 février 2023
PROJET : Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc
 Rue de l'Église et rue Duquette
CLIENT : Municipalité de Val-David
Appel d'offres : 2023-01
DOSSIER : 56.00.56



BORDEREAU DES QUANTITÉS

					ADDENDA 4	
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL	
11.0	AUTRES					
11.1	Boîte lettres communautaire Poste Canada - Duquette <ul style="list-style-type: none"> ▪ reconstruction d'une dalle avec ancrages ▪ relocalisation à proximité et support temporaire durant travaux ▪ garantir l'accès à la boîte aux lettres en tout temps 	1	global			
11.2	Marquage <ul style="list-style-type: none"> ▪ tel que l'existant sur rue de l'Église ▪ ligne d'arrêt seulement, sur rues locales 	1	global			
11.3	Émondage <ul style="list-style-type: none"> ▪ branches et arbres (dia. <100mm) en conflit avec travaux ▪ conservation au maximum des arbres, déboisement minimal limité au stricte nécessaire 	1	global			
11.4	Coupe d'arbres <ul style="list-style-type: none"> ▪ arbres de diamètre 100mm et plus ▪ conservation au maximum des arbres matures, déboisement minimal limité au stricte nécessaire 	2	unité			
					TOTAL	937 779.63 \$

David Monette
Prénom et nom

2023-02-17
Date

Signature

Monco Construction inc.
Compagnie


initiales

ANNEXE B

Calcul du montant total de l'emprunt, incluant les frais d'emprunt et les frais d'émission

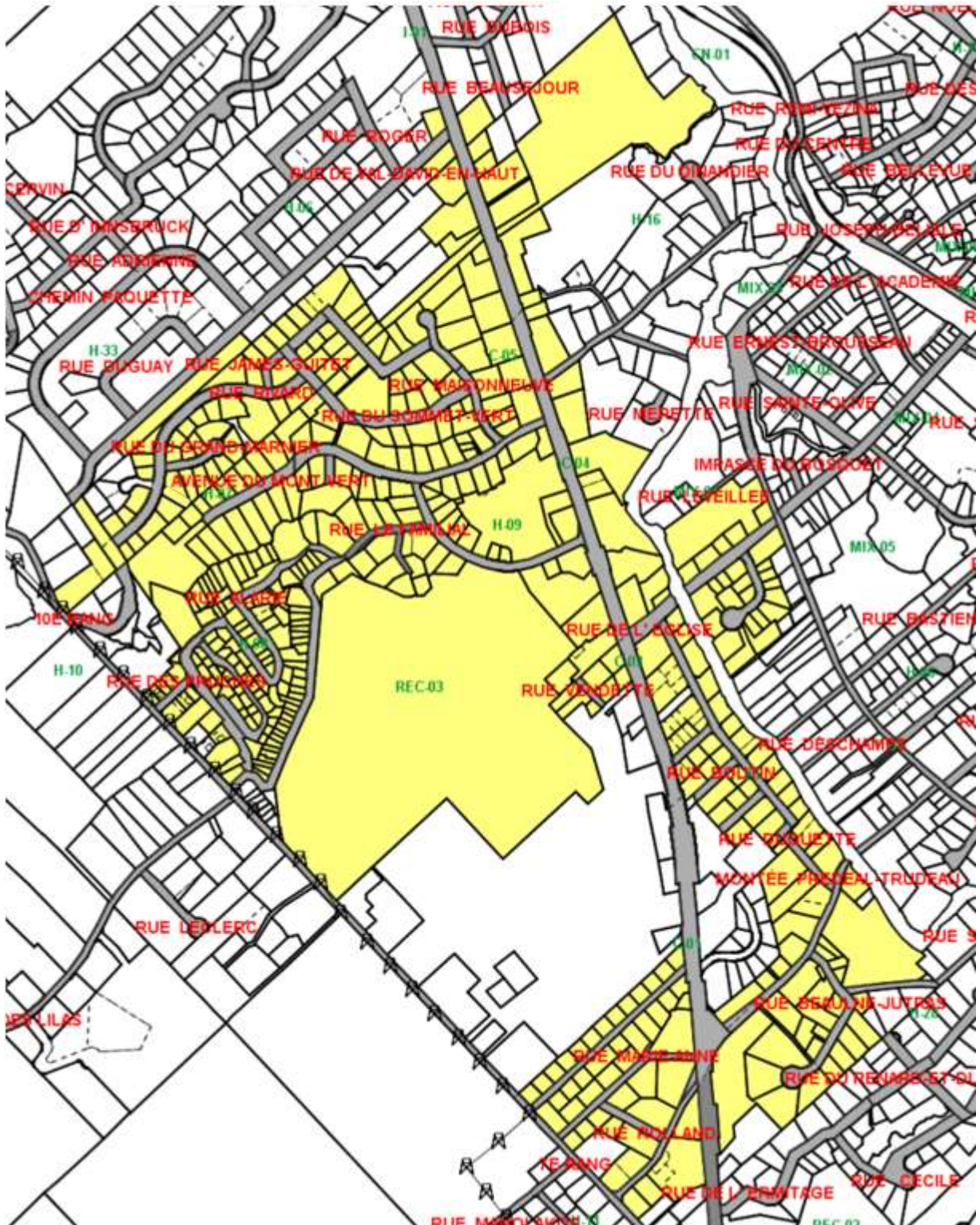
Travaux	1 006 531 \$
Imprévus	100 653 \$
Frais d'emprunt	55 359 \$
Frais d'émission	22 144 \$
Taxes nettes	55 221 \$
Total:	1 239 908 \$



Mariline Bastien
Directrice des finances
Date 11 avril 2023

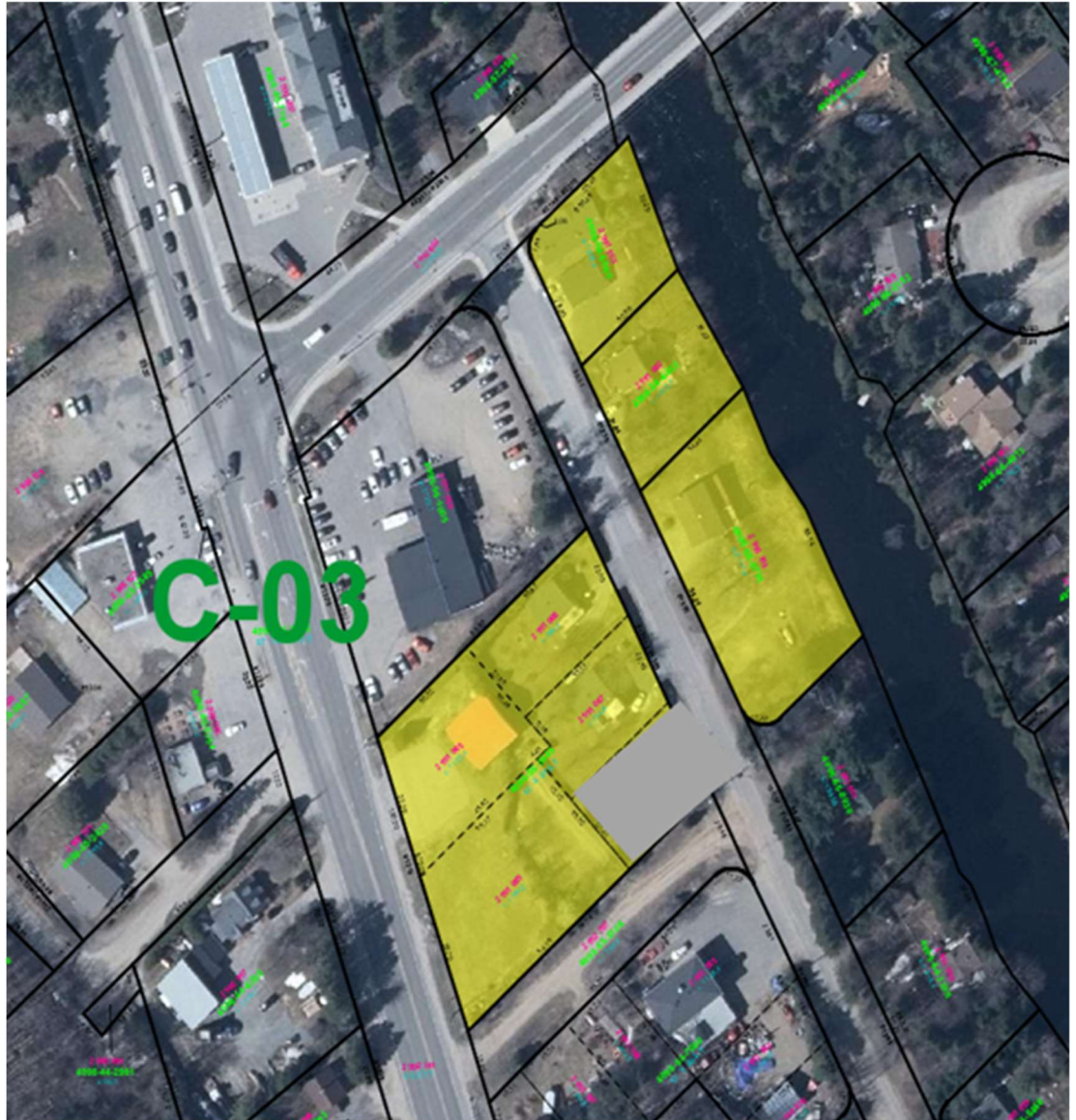
ANNEXE C

Bassin de taxation 1



ANNEXE D

Bassin de taxation 2



CERTIFICAT D'ATTESTATION

Conformément à l'article 446 du *Code municipal*, le présent certificat atteste que le Règlement d'emprunt 779 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion	18 avril 2023
Adoption du projet de règlement	18 avril 2023
Adoption du règlement	20 avril 2023
Avis public procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter	12 mai 2023
Tenue du registre	18 mai 2023
Approbation de la ministre et entrée en vigueur	23 mai 2023
Avis public d'entrée en vigueur	6 juin 2023

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation est donné ce 6 juin 2023.

(Signé Sophie Charpentier)

(Signé Dominique Forget)

Sophie Charpentier

Dominique Forget

Directrice générale et greffière-trésorière

Mairesse